

La promesse de Macron : une retraite minimum de 1 000 €

IMPORTANT

La mesure de Macron des « 1 000 € de retraite au minimum » concernera uniquement les personnes ayant cotisé pleinement et durant toute leur vie professionnelle.

En plus de la retraite du régime général, la plupart des gens cotisent obligatoirement à une caisse de retraite complémentaire. Pour la plupart des salariés du privé, c'est l'AGIRC-ARRCO (IRCANTEC pour les agents non titulaires de la fonction publique ; CRPN pour les personnels navigants de l'aéronautique civile ; IREC pour les artistes et auteurs d'œuvres originales ; etc.).

Concrètement, une personne qui touche le minimum contributif de 642,93 € / mois arrive, avec sa retraite complémentaire, à environ 975 € / mois. Macron lui promet donc une augmentation d'environ 25 € / mois !?

En pratique, **le minimum contributif correspond à ce jour à environ 81 % du SMIC** pour les salariés et 75 % pour les agriculteurs.

81 % du SMIC = 987 €

Macron promet donc une augmentation de 13 € / mois ?!

Environ 4,8 millions de retraités perçoivent le minimum contributif.

Rappel : Le montant brut du **SMIC mensuel 2020** (sur la base de la durée légale du travail soit 35 h/ semaine) est de 1 539,42 €, soit environ **1 219 € net / mois**.

En réalité, ces « 1 000 € minimum » sont indiqués dans le rapport Delevoye par :

« Un minimum de retraite fixé à 85 % du SMIC net pour une carrière complète. »

Or, 85 % du SMIC = 1 036 €

donc même si Macron applique ce taux de 85 % du SMIC, il promet donc une augmentation d'environ 49 € / mois aux salariés (non agricoles) les plus pauvres.

Pour les salariés agricoles, effectivement, cela représentera une augmentation de 122 € / mois, ce qui n'est pas négligeable... mais c'est un autre problème : les agriculteurs sont payés une misère à cause de la politique européenne, du libéralisme et de la mise en concurrence.

De plus, **Macron et Delevoye ne proposent en fait que d'appliquer ce qui est fixé depuis 2003** (et jamais appliqué depuis 20 ans !) dans l'article 4 de la « loi Fillon » portant réforme des retraites. Il y est écrit : « la Nation se fixe pour objectif d'assurer en 2008 à un salarié ayant travaillé à temps complet et disposant de la durée d'assurance nécessaire pour bénéficier du taux plein, un montant total de pension lors de la liquidation au moins égal à 85 % du SMIC net lorsqu'il a cotisé pendant cette durée ».

BILAN SUR LA PROMESSE DE MACRON

Macron ne propose pas quelque chose de vraiment révolutionnaire avec ces 1 000 € : seuls les agriculteurs seront les gagnants (si j'ose dire, vu leurs conditions) et cette mesure est inscrite dans la loi Fillon depuis presque 20 ans !

La retraite des plus pauvres est déjà de presque 1 000 € !

Enfin, rappelons que ces 1 000 € concerneront uniquement les personnes ayant cotisé pleinement et durant toute leur vie professionnelle.